

Syndicat DEPART Compte rendu du Comité syndical du 19 mars 2018

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a ouvert la séance du comité syndical le lundi 19 mars 2018 à 18h30 à l'Ecole Supérieure de Commerce de Troyes. Le quorum ayant été constaté, le Président a déclaré la séance officiellement ouverte et a proposé à Monsieur Christophe TOURNEMEULLE, benjamin, d'exercer la fonction de secrétaire, avant de présenter l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 29 janvier 2018
2. Adoption du montant de la cotisation 2018
3. Adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017
4. Adoption du Budget Primitif 2018
5. Détermination du taux des indemnités du Président et 1ère Vice-Présidente
6. Mise en place de l'indemnité spécifique de service (ISS)
7. Mise en place de la prime de service et de rendement (PSR)
8. Mise en place des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)
9. Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
10. Avenant à la convention de service partagé avec Troyes Champagne Métropole
11. Avenant à la convention de mise à disposition de locaux par le syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs
12. Télétransmission des actes : Adhésion à la société publique locale SPL-Xdemat
13. Télétransmission des actes : Etablissement d'un partenariat avec le Conseil départemental de l'Aube
14. Point d'étape sur le SCoT des Territoires de l'Aube
15. Information sur les avis émis sur les documents d'urbanisme
16. Questions diverses

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a proposé à l'assemblée l'approbation du compte-rendu du dernier comité syndical. Le rapport a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Vice-Président Olivier JACQUINET a donné lecture du rapport relatif au montant de la cotisation 2018, s'élevant à 1,20 € par habitant, afin de permettre au syndicat la poursuite de ses missions dans le cadre de l'extension de son périmètre et de la construction du SCoT des Territoires de l'Aube. Le montant proposé à 1,40 € lors du débat d'orientations budgétaires a été revu à 1,20 € pour 2018 afin de tenir compte des charges de fonctionnement des membres du syndicat, le passage à 1,40 € étant reporté pour 2019.

Il a été précisé que pour les communautés de communes du Pays d'Othe, et du Chaourçois et du Val d'Armance, qui deviendront membres du syndicat au cours des prochains mois, la cotisation sera calculée à partir de leur date d'adhésion. Le rapport a été adopté à l'unanimité.

Madame la Vice-Présidente Claude HOMEHR a donné lecture du rapport relatif au compte administratif et au compte de gestion 2017, dont les résultats sont conformes au compte de gestion de Monsieur le Receveur. Le rapport a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Vice-Président Christian BLASSON a donné lecture du rapport relatif au budget primitif 2018, et présenté le détail des recettes et des dépenses de fonctionnement. Monsieur le Président Jean-Pierre Abel a précisé à l'assemblée le choix de présenter un budget en sur-équilibre, pour assurer la complète transparence des postes de recettes et de dépenses.

Pour répondre à une question de l'assemblée, il a été précisé qu'en tant que syndicat mixte et non collectivité publique, le syndicat DEPART ne bénéficiait pas de dotations publiques, son budget ne reposant que sur les cotisations des collectivités membres et éventuelles subventions. Ainsi, il a été fait part du soutien financier de l'Etat dans le cadre du SCoT, le soutien financier de la Région Grand Est n'étant en revanche pas possible en raison du dispositif mis en place ne permettant pas de subventionner les études en interne des structures porteuses de SCoT.

Le rapport a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Vice-Président David LELUBRE a donné lecture du rapport relatif aux indemnités de fonction du Président et de la 1^e Vice-Présidente. Le rapport a été adopté à l'unanimité.

Madame la Vice-Présidente Claude HOMEHR a donné lecture des rapports relatifs à la mise en place de l'indemnité spécifique de service (ISS), de la prime de service et de rendement (PSR), à la création des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) et à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Monsieur le Président Jean-Pierre Abel a rappelé que les deux agents recrutés en septembre 2017, mis à disposition par le Centre de gestion dans le cadre du Pôle suppléance – missions temporaires, seront recrutés par le syndicat à compter du 1^{er} avril 2018, nécessitant l'instauration du RIFSEEP à compter de cette date, sous réserve de la parution au journal officiel des décrets d'application pour les cadres d'emplois d'ingénieur et de technicien.

Pour répondre à une question de l'assemblée, il a été précisé que les agents de Troyes Champagne Métropole mis à disposition du syndicat DEPART relevaient des dispositifs de rémunération de Troyes Champagne Métropole, le syndicat remboursant à la communauté d'agglomération les heures travaillées (soit environ 80 jours par an).

Pour répondre à une question de l'assemblée, il a également été confirmé que les projections avaient bien été intégrées dans le budget primitif 2018, comme présenté lors du débat d'orientations budgétaires.

Les rapports ont été adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Vice-Président Gilles JACQUARD a donné lecture du rapport relatif à l'avenant à la convention de service partagé entre Troyes Champagne Métropole et le syndicat DEPART, visant à mettre à disposition un agent communautaire supplémentaire pour la bonne organisation des réunions du syndicat. Une dizaine de jours à l'année a été estimée pour assister le syndicat en matière d'installation et d'organisation logistique des comités syndicaux à l'Ecole Supérieure de Commerce. Il a été rappelé que la salle était gracieusement mise à disposition, seuls revenant au syndicat les frais de location des services d'agents de sécurité et des pompiers.

Le rapport a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Vice-Président Gilles JACQUARD a ensuite donné lecture du rapport relatif à l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux entre l'EPTB Seine Grands Lacs et le syndicat DEPART,

afin de corriger une imprécision sur les surfaces totales effectivement louées, modifiant légèrement le calcul du montant de l'indemnité d'occupation.

Pour répondre à une question de l'assemblée, il a été précisé que la convention ne s'appliquait qu'aux surfaces des trois bureaux occupés en permanence par les agents du syndicat, la salle de réunion et le parking étant mis à disposition gracieusement en fonction des besoins.

Le rapport a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Vice-Président Henri PETIT de BANTEL a donné lecture des rapports relatifs à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, nécessitant l'adhésion du syndicat à la société SPL-Xdemat, avec prêt d'action, et établissement d'un partenariat avec le Conseil départemental de l'Aube.

Les rapports ont été adoptés à l'unanimité.

Au titre des informations, Madame Claudie LEITZ a fait un point sur l'état d'avancement du SCoT des Territoires de l'Aube. Un retour sur le Collectif de partage du 22 février 2018 ayant réuni une cinquantaine de participants, avec la représentation de 18 personnes publiques associées, a permis de restituer à l'assemblée les premiers enjeux mis en évidence par le diagnostic territorial. Il a été mentionné l'appel à contributions et note d'enjeux auprès des partenaires pour le 15 avril prochain.

Enfin, l'organisation des différentes réunions au sein des territoires composant le périmètre du SCoT, via les groupes territoriaux menés entre mars et avril 2018, a été rappelée pour permettre à tous les délégués syndicaux de participer à la formulation des objectifs du SCoT.

Monsieur Guillaume PATRIS a restitué à l'assemblée les derniers avis émis par le syndicat sur les documents d'urbanisme, le comité syndical ayant délégué l'expression de ces avis au Président après examen en Bureau. Les avis relatifs aux procédures de modification et de révision allégée du PLU de Rosières-près-Troyes ont ainsi été présentés.

Pour répondre à une question de l'assemblée, il a été précisé que le SCoT s'imposait aux documents d'urbanisme locaux dans un rapport de compatibilité, le syndicat étant associé en tant que personne publique aux procédures engagées et amené à émettre un avis sur les projets arrêtés.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a ensuite communiqué à l'assemblée le calendrier des instances syndicales pour l'ensemble de l'année 2018 afin de permettre à chacun la bonne gestion de son agenda.

Enfin, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a invité les délégués intéressés à participer aux 13^e Rencontres Nationales de SCoT qui se tiendront à Amiens les 13, 14 et 15 juin 2018 sur la thématique « SCoT et commerce ».

Aucune autre question n'ayant été soulevée, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a chaleureusement remercié l'assemblée et clôturé la séance.